

Adresse de la commune de Romorantin, qui félicite la Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Romorantin, qui félicite la Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 373-374;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14182\\_t1\\_0373\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14182_t1_0373_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

o

[*La Sté popul. d'Ernée à la Conv.; 10 prair. II*] (1).

« En reconnaissant l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez réuni tous les hommes au juste point d'unité. Vous avez rempli le vide immense que le délirant athéisme voulait creuser dans leurs cœurs; vous avez fait rentrer dans le néant ce dernier avorton de tous les crimes qui tentait à anéantir, et l'auteur de son existence, et la plus belle partie de lui-même.

La société populaire d'Ernée, pénétrée d'admiration pour votre surveillance à déjouer les complots, votre fermeté à punir les coupables, votre sagesse à rendre des décrets qui n'ont pour base que la pure nature et la saine raison, félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, l'invite à rester à son poste, lui réitère le serment de vivre libre, ou mourir, de demeurer inviolablement attachée à la Constitution, et frémit d'indignation contre les assassins de Robespierre et Collot d'Herbois. S. et F. »

POTTIER (*présid.*), LEDAUPHIN (*secrét.*).

p

[*La Sté popul. d'Angers à la Conv.; s.d.*] (2).

« Le fanatisme des prêtres, l'orgueil des nobles, l'ignorance, l'égoïsme, cet oubli de tous les devoirs sociaux, la scélératesse d'une armée de généraux, une correspondance plus scélérate encore, entre des députés traîtres à la patrie et des administrateurs pervers, le fédéralisme enfin qui ne fut que le déchirement, que le dépècement de la République, tels étaient, Législateurs, les ennemis que les sans-culottes d'Angers avaient naguères à combattre. Quelles mesures révolutionnaires n'a-t-il pas fallu employer... quels maux n'a-t-il pas fallu souffrir pour se dépoisonner de tout ce venin, Brissotins, Rolandins, dont était paralysée presque toute la République !... Qu'ils étaient fiers, insolents, méchants, contre révolutionnaires, ces intrigants, ces liberticides, ces meneurs de toutes les couleurs, qui, tout en vantant dans nos sociétés populaires la prétendue vertu de Roland, nourrissaient l'ignorance du peuple par ce torrent de journaux anti montagnards, qu'ils venaient traîtreusement lui lire et qui le fortifiaient ainsi dans des idées contraires aux vrais principes.

Mais aujourd'hui tout est changé dans Maine-et-Loire. A votre exemple, à l'exemple de nos braves armées, les Angevins vont au pas de charge, et huit milliers de salpêtre sont livrés par mois au raffinage.

Aujourd'hui le royalisme est mort, le fédéralisme terrassé ne présente plus ses cornes dépeçantes; l'ambition sacerdotale est tuée et ses guenilles reliquaires foulées aux pieds; la guillotine en permanence nous fait justice des traîtres; l'esprit public ravivé, franchit plaines, marais, rochers, atteint et chérit la Montagne; les intrigants, semblables aux reptiles, se glis-

sent partout, mais la société populaire prend l'engagement de les surveiller avec la plus grande activité, de renverser par ses efforts les menées sourdes et criminelles de l'aristocratie expirante, et de livrer au glaive de la loi tous ceux qui chercheront à traverser la jouissance des bienfaits de la sainte égalité, cette douce mère des vertus républicaines.

A ces traits, Citoyens, reconnaissez les français de notre département, ce peuple, bon par essence et par caractère, qui fit beaucoup pour la liberté, et qui, malgré ses nombreux détracteurs, mérita bien de la patrie, d'après votre décret du 17 frimaire.

Pour vous, représentants d'un grand peuple, grâces immortelles vous soient rendues! au milieu des crises et des secousses étonnantes de notre révolution vous n'avez pas un instant désespéré du salut de la France; vous avez puni le crime et l'audace des factions; vous avez mis la vertu, la probité, les mœurs et la victoire à l'ordre du jour; vous avez fondé sur des bases aussi sages que solides, l'égalité et la liberté, et enfin vous avez acquis de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, lorsqu'en faisant disparaître toutes les horreurs de l'athéisme, vous avez décrété que le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme; oui, Législateurs, vous avez encore une fois sauvé la patrie.

Restez à votre poste, fondateurs d'une République qui doit servir de modèle, éclairer, étonner et rendre à la raison le monde entier; si l'or de Pitt a pu faire sortir de l'enfer quelques monstres tels que les Ladmiral et les Renaud qui ont osé lever leurs mains criminelles sur les deux amis les plus chauds de la chose publique, des millions de patriotes veillent à votre conservation. Oui! restez à votre poste, conservez vos comités, et nous nous écrierons dans notre enthousiasme reconnaissant: Vive la représentation nationale, vive l'égalité, la liberté, vive à jamais la République une et indivisible et démocratique. »

BONIFACE (*présid.*), LECOQ (*secrét.*).

q

[*La Comm. de Romorantin à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentans, dignes d'un peuple libre, vous avez brisé les fers des peuples de l'Europe. En abattant le trône, vous avez immortalisé le peuple français dont les vertus ont provoqué toutes les fureurs du crime, toute la scélératesse des brigands couronnés. Leurs trônes de fers cimentés de sang, bientôt seront renversés par le volcan de la souveraineté du peuple qui partout va être enflammé par les étincelles du feu sacré de la liberté que vous propagez.

Les républicains de Romorantin ont frémi d'horreur au récit des attentats qu'un forcené satellite de Pitt ou de Cobourg a commis en la personne de leurs représentans fidèles et fermes appuis de la liberté, de l'égalité, de l'humanité des proclamateurs de la République, en un mot vos dignes collègues, nos pères et nos amis! Mais la République ne devait pas ouvrir son Panthéon pour recevoir les mânes de ces hom-

(1) C 306, pl. 1161, p. 27.

(2) C 306, pl. 1161, p. 28.

(1) C 305, pl. 1148, p. 24.

mes vertueux ! Le Dieu de notre chère patrie, le protecteur des hommes libres que vous avez proclamé, a rendu impuissants les efforts de l'assassin; il a voulu que l'univers reçût une nouvelle preuve de la perfidie des rois sans que nous eussions à regretter un législateur.

Le despotisme et l'immoralité nous sont également en horreur; nous les combattons sous quelque forme qu'ils se présentent; nous respecterons nos sermens et nous périrons plutôt que de souffrir que les droits imprescriptibles de l'homme, que vous avez imprimés dans nos cœurs soient altérés.

Citoyens législateurs, vous nous avez donné une patrie, vous l'avez sauvée; restez à votre poste, le salut de la patrie l'exige, le bonheur du peuple le veut. Achevez votre glorieuse carrière; la vertu est à l'ordre du jour, vivre libre ou mourir est le ralliement des français républicains. Nous triompherons par vous des ennemis extérieurs et intérieurs, et du sein de la paix nous dirons comme aujourd'hui: Vive la République, vive la Convention, vive la Montagne. »

DENOIS, ANSELIN, ARDIN, BAUCHETON, RANGEARD, COMMERET (maire), MANOR [et 9 signatures illisibles].

r

[Extrait de la séance du conseil général de Seyssel; 10 germ. II] (1).

Le Conseil général de la commune de Seyssel en suite de son précédent arrêté portant que, quoiqu'il n'ait pas encore reçu officiellement le décret du 18 floréal par lequel la Convention nationale déclare que le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et l'arrêté du Comité de Salut public du 23 du même mois qui prescrit la lecture publique du susdit décret et du rapport qui l'a précédé, dans les temples les jours de décade pendant un mois.

La dite lecture sera faite ce jourd'hui sur les 10 heures du matin au peuple assemblé dans le temple dont l'inscription est déjà changée conformément au susdit arrêté du Comité, et que pour donner plus d'authenticité à cette lecture il y assistera en corps.

S'est rendu audit temple à l'heure prescrite où était un concours immense du peuple et tout le bataillon de la garde nationale du canton qui s'y était rendu à l'issue des exercices militaires par les ordres du commandant.

L'agent national étant monté à la tribune a fait d'abord lecture du rapport. Ensuite du décret du 18 floréal et de l'arrêté du Comité de Salut public.

Le peuple a entendu cette lecture avec la plus vive satisfaction, l'a souvent interrompue par des applaudissemens, et a demandé spontanément et avec enthousiasme qu'il en fût dressé procès verbal et que le conseil général fût chargé de témoigner sa reconnaissance à la Convention nationale sur ce décret qui, en déclarant que le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, met au grand jour les principes de vertu qui dirigent la nation française.

(1) C 305, pl. 1148, p. 25 et 29.

Le conseil général s'empressant à satisfaire au vœu général unanime, et amplement manifesté de toute la commune et de tous les citoyens composant le bataillon de la garde nationale du canton, et à la douce émotion qu'il vient d'éprouver lui même à rédigé le présent pour d'icelui être envoyé extrait à la Convention nationale.

LAUVENIÈRE (maire), DUMARESLE, LAFOND, GEORGE, GROZ.

[La Sté popul. de Seyssel à la Conv.; 9 prair. II]

« Représentans,

La société populaire et toute la commune de Seyssel, fatiguée de toutes les mômeries inventées par la prêtraille, s'empressèrent à vous députer au commencement de frimaire dernier tous les vases et hochets métalliques de la superstition inventés pour tromper le peuple; persuadés qu'ils figureraient beaucoup mieux au creuset de la monnaie; puis par un mouvement spontané, ont balayé et purgé un temple qui ne devait être consacré qu'à la divinité. De tous les spectres et fantômes à l'aide desquels cette horde noire soi-disant sacrée et seule privilégiée digne d'offrir les prières des hommes à l'éternel, avait dans le principe accumulé des biens immenses et continuait ainsi à sucer les sueurs du pauvre peuple, pour nourrir des imposteurs et des fainéants, et en firent un temple de la raison.

Vous avez accueilli par la mention dans votre Bulletin les procès-verbaux et adresse que nous vous avons fait passer.

Nous ne vous rappellerons point ce que nous avons fait pour la révolution, parce que nous n'avons fait que notre devoir, et ce même devoir nous impose chaque jour de nouvelles obligations; chaque jour notre confiance et notre reconnaissance envers la Convention nationale s'augmente; la justice, la vertu et la probité sont à l'ordre du jour, les intrigants sont terrassés. Nous ne sommes pas en arrière de vous en féliciter, et nous ne pouvons non plus nous taire, Braves montagnards, sur la sagesse de vos décrets.

Vous avez décrété que le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez rendu publique la pensée de tous les vrais français et mis la malveillance et la calomnie aux abois.

C'est cet Être Suprême qui, secondant ceux qui le reconnaissent sans hypocrisie et sans détours, dirige leur desseins et leurs marches, et du peuple français en fait des héros contre la valeur desquels toutes les madones, les bulles et les prières de la vermine sacerdotale, expulsée du sol de la liberté, ne pourront servir de rempart à aucun despote.

Vous vous êtes constitués en permanence de travaux, nos armées en permanence de victoires, rien ne peut ébranler notre confiance; vous continuerez, voilà tous nos désirs. »

Fait en France, à Seyssel...

Vive la République, vive la Convention, vive la Montagne.

GORES (présid.), MOLIN (secrét.), GUILLEMIN, HUET.